



L'indemnité kilométrique vélo testée pendant six mois

<http://www.lefigaro.fr/societes/2014/06/03/20005-20140603ARTFIG00139-l-indemnite-kilometrique-velo-testee-pendant-six-mois.php>

Mis à jour le 03/06/2014 à 17:25



L'indemnité est à la charge de l'entreprise durant cette phase expérimentale. *Crédits photo : FRED DUFOUR/AFP*

Frédéric Cuvillier, secrétaire d'État en charge des Transports a lancé l'expérimentation du «plan vélo». Quelque 10.000 salariés testent l'initiative .

25 centimes par kilomètre parcouru. C'est ce que rapportera l'indemnité kilométrique vélo¹ à chaque salarié faisant le trajet de son domicile à son lieu de travail en vélo. «Je travaille au développement de toutes les mobilités», a expliqué Frédéric Cuvillier², secrétaire d'État en charge des Transports dans un communiqué³. «Les transports en commun, mais aussi la voiture sont indemnisés dans le cadre d'un déplacement entre son domicile et son travail. Ce test grandeur nature nous permettra d'évaluer si ce dispositif peut s'étendre au vélo», a-t-il précisé.

L'initiative est pour l'instant au stade expérimental, sur une durée de six mois. Si le succès souhaité se confirme, l'opération pourra être prolongée et étendue. Pour le ministère, la réussite du dispositif se mesure «au cas par cas, car cela dépend de l'entreprise. Et c'est l'intérêt de pouvoir tester sur le terrain». Dix-neuf entreprises se sont portées volontaires pour le tester, parmi lesquelles la MMA, la Caisse d'Épargne⁴ Normandie, la CAF⁵ du 89 ou encore le Crédit Coopératif.

«Les parkings vélos sont plus remplis que d'habitude»

Pascale Bergonier, responsable du pôle Développement durable chez MMA

Solairebois⁶, entreprise artisanale d'énergies renouvelables à Mauves en Ardèche, participe elle aussi au projet. «On s'est inscrit car on est spécialisés dans les énergies renouvelables, donc cela nous touche directement». Avec deux employés, c'est la plus petite entreprise à tester le dispositif. «Elles sont toutes deux venues en vélo ce matin», précise Camille Français, co-gérante de l'entreprise.

Chez MMA⁷, «l'expérience était légitime. Depuis 2010, nous suivons nos émissions de gaz à effet de serre, à travers notre bilan carbone. Et nous avons remarqué que les bâtiments et les déplacements sont les deux pôles les plus émissifs. Nous voulions trouver une solution», explique Pascale Bergonier, responsable du pôle Développement Durable chez MMA. L'opération concerne 4500 salariés de l'entreprise répartis sur quatre sites, soit environ 70% de l'effectif total. «Nous constatons que les parkings vélos sont plus remplis que d'habitude», a-t-elle constaté immédiatement.

L'indemnité est à la charge de l'entreprise durant cette phase expérimentale. Et «elle n'est pas cumulable à un remboursement de l'abonnement transports collectifs sauf s'il s'agit de trajets complémentaires», explique le cabinet de Frédéric Cuvillier. Pour Solairebois, cela représente un coût de 44 centimes par kilomètre. La MMA paiera à la fin de l'expérimentation, et le montant dépend du nombre de candidat et de kilomètres parcourus.

«Tant que nous restons sur la base du volontariat, que cette mesure ne génère aucun coût financier supplémentaire ou de complexités administratives pour les entreprises, nous ne sommes pas hostiles à ce dispositif», avait déclaré il y a quelques mois Jean-Eudes du Mesnil, secrétaire général de la CGPME⁸. A la fin de l'expérimentation, le gouvernement choisira en fonction des résultats l'imposition de cette indemnité kilométrique, au même titre que la voiture et les transports en commun aujourd'hui.



Victoria Masson

auteur 5 abonnés

Journaliste